

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2021

PRÉSENTS : Monsieur BRENIER Jean-Yves, Monsieur BRYNIARSKI Christophe, Monsieur ZIMMERMANN Philippe, Monsieur CROLLARD Jean-Paul, Madame DOUTEL Estelle, Madame DOLCI Armelle, Madame ESTEVES Marie-Joséphine, Monsieur FONTAINE Johann, Madame MOUTET Laurence, Madame LA PLACA Maud, Madame MOUTET Laurence, Madame PEUTOT Yvette, Monsieur SPERANDIO David.

PROCURATION: Madame ROCHAT Blandine à Madame LA PLACA Maud, Monsieur DUPRAS Christophe (départ 20h00) à Madame MOUTET Laurence

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur SPERANDIO David

2021 – 03 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur BRYNIARSKI Christophe, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur BRENIER Jean-Yves, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé:

- **APPROUVE** le compte administratif 2020

(le Maire s'étant retiré)

VOTE POUR: 13

2021 – 04 EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur BRYNIARSKI Christophe, adjoint en charge des finances, expose aux membres du Conseil, que le compte de gestion est établi par le percepteur à la clôture de l'exercice.

Il vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ote le compte de gestion 2020, après avoir examiné les opérations qui sont retracées et résultats de l'exercice

(le Maire s'étant retiré)

VOTE POUR: 14

2021 – 05 DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE AU TITRE DU PLAN ÉCOLE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE, RÉNOVATION DE LA COUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un audit énergétique a été réalisé à l'école en septembre 2020 par BET EODD ingénieurs conseils, celui-ci a été fait en 4 étapes, la visite qui a permis de faire un état des lieux global, une approche des consommations réelles, la réalisation du modèle réglementaire c'est à dire établir le calcul des consommations réglementaires pour situer les performances initiales et futures du bâtiment et lister les actions

élémentaires de rénovation énergétique pertinentes pour le bâtiment. Les détails de cet audit sont consultables en Mairie.

Il informe également le Conseil Municipal qu'un devis en phase avant-projet basé sur l'audit réalisé et les propositions d'amélioration du bâtiment et du confort des occupants donnés dans ledit rapport a été établi. Il précise que ce devis est complété par certains travaux d'entretien et d'amélioration de l'usage quotidien du bâtiment, tels que la rénovation de la cour.

Il présente au Conseil Municipal le dossier comprenant une notice explicative, un devis descriptif détaillé, un plan de financement prévisionnel, un échéancier prévisionnel de réalisation et une attestation de non commencement des travaux.

Le coût de cette réalisation s'élève à 296 304 € HT.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département, une subvention au titre du plan école de 60 %, soit 177 782 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

S'ENGAGE à réaliser cette opération

SOLLICITE le Département de l'Isère pour l'attribution d'une subvention au titre du plan école de 177 782 € permettant de réaliser cette opération d'un montant de 296 304 € HT.

VOTE POUR: 15

CETTE DÉLIBÉRATION ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2020-30 DU 20 NOVEMBRE 2020

2021 – 06 CONVENTION DE PARTENARIAT "LABEL ÉCOLES NUMÉRIQUE 2020"

La commune s'est portée candidate à l'appel à projets "Label Écoles Numériques 2020" émis par l'État, au titre des investissements d'avenir destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

La commune a été retenue pour l'achat de matériel informatique, préparation de poste, transfert de données, configuration système de sauvegarde, préparation des pc fixes, configuration réseaux sur site et installation des pilotes d'impressions et accès au serveur, dont le montant total s'élève à 5 000 € subventionné à 50%, soit 2 500€.

Pour bénéficier de cette subvention :

Une convention entre la commune et l'Académie de Grenoble doit être signée. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour signer la dite convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention avec l'académie de Grenoble.

VOTE POUR : 15

2021 – 07 TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ

Vu le code des transports et notamment son article L1231-1, modifié par l'article 8 de la loi d'orientation des mobilités du 24 septembre 2019;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-17;

Vu la loi n°2019-1428 d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 invitant les communautés de communes à statuer sur la prise de compétence avant le 31 mars 2021, pour un exercice effectif au 1er juillet 2021;

Vu la délibération 09-2021 du 28 janvier 2021 de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné approuvant la prise de compétence autorité organisatrice de la mobilité.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

APPROUVE le transfert de la compétence mobilité à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

VOTE POUR: 15

2021 – 08 AVENANT AU CONTRAT DE PRÊT-RELAIS N°A0118338000

Monsieur BRYNIARSKI Christophe, Adjoint en charge des finances, rappelle au Conseil Municipal qu'un prêt-relais a été contracté le 14/01/2019 avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes sous le n°A011833800, pour une durée de 24 mois, dans l'attente de versement de subventions.

Celles-ci n'étant pas encore versé totalement, la commune a sollicité auprès de la Caisse d'Epargne une augmentation de la durée de ce prêt de 12 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

OUI l'exposé du Maire

Après avoir pris connaissance des conditions de cet avenant,

ACCEPTE l'avenant n°1 au prêt-relais décrit ci-dessus, dont les conditions sont les suivantes:

- Montant: 400 000 €
- Durée de la prolongation du prêt: 12 mois – date d'expiration: 02/04/2022
- Taux d'intérêt fixe applicable: 0,27%

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant

VOTE POUR: 15

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Christophe BRYNIARSKI fait part au conseil Municipal de la volonté de la commune de rajouter un 3ème point d'apports volontaires, et ce gratuitement. Ces contenaires sont mis à disposition par le Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND). Ces derniers seraient installés sur le terrain de Bunet, à proximité du parking de l'école.
- Monsieur le Maire fait le point sur les différents travaux:
 - Les employés communaux ont installé les barrières sur le parking de l'école avec un système de platines qui permettent de les rendre amovibles.
 - Suite aux constructions de maisons rue de la Madone et raccordements aux réseaux qui sont terminés, une réflexion va être menée pour refaire la voirie. Il informe le Conseil Municipal qu'un devis de près de 22 000 € a été transmis.
 - Le chemin des Marais, qui est également limitrophe avec la commune de Crémieu, est en très mauvais état. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu un contact avec la commune de Crémieu qui elle aussi s'en inquiète. Un devis de près de 13 000 € lui a été proposé pour sa remise en état partielle et il propose que la commune de Leyrieu participe à hauteur de 50 %. Le conseil municipal donne son accord. Le Maire rappelle que dans le cadre du projet concernant la circulation à Sainte Marie de Tortas, il a été décidé que ce chemin soit mis en sens unique, afin d'éviter la sortie sur la RD65. Cette proposition sera faite à la commune de Crémieu.
- Monsieur Philippe ZIMMERMANN informe le Conseil Municipal qu'une famille de la commune a fait une demande d'achat pour une parcelle communale (B52) de +/- 500 m². Il précise que celle-ci n'a aucun intérêt pour la commune. Monsieur le Maire a demandé une étude de cette parcelle à la régie Gasc afin d'avoir un rapport détaillé, notamment sur les différentes contraintes du terrain, et ainsi pouvoir avoir le prix de vente le plus juste. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à cette vente.
- Monsieur Jean-Paul CROLLARD fait le point sur les travaux d'assainissement. Le réseau de collecte est terminé et toutes les boîtes de branchements ont été posées. Il reste quelques particuliers à raccorder. Les revêtements vont être réalisés sous une dizaine de jours. Un devis complémentaire, afin de réaliser le chemin des Perrières en enrobé est en attente.
- Monsieur le Maire apporte des éléments pour ce qui concerne la campagne de vaccination. La vaccination des personnes de plus de 75 ans est compliquée car le protocole pour le vaccin pfizer est assez contraignant. Il précise que sur le territoire le centre de vaccination se situe à la maison de santé pluridisciplinaire de Montalieu-Vercieu. Les vaccinations ne sont pas territorialisées, c'est à dire que le fait que nous habitons sur le territoire ne nous donne pas la priorité. Il informe le Conseil Municipal que la maison de santé vaccine +/- 80 personnes par jour et que ce n'est pas suffisant. La Communauté de Communes s'occupe du transport des vaccins par ambulancier, vue les difficultés d'acheminement depuis l'hôpital de Bourgoin-Jallieu. Il informe également les élus qu'il a rencontré les professionnels de santé pour évoquer l'éventualité de l'ouverture d'un deuxième centre de vaccination sur Pont de Chérucy, en partenariat avec la LYSED étant donné qu'à Montalieu-Vercieu ils ne pourront pas vacciner plus de 100 personnes par jour.

FIN DE SÉANCE À 21H40